

## Comité d'experts spécialisé Eaux - CES EAUX 2024-2028

### Procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2024

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.  
Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).*

#### Étaient présents le 3 décembre 2024 - Matin :

##### **Membres du comité d'experts spécialisé**

Monsieur Gilles BORNERT (président de séance), Monsieur Jean-Luc BOUDENNE, Monsieur Nicolas CIMETIERE, Monsieur Jean-François COMMAILLE, Monsieur Christophe DAGOT, Madame Sabine DENOOZ, Monsieur Frédéric FEDER, Monsieur Stéphane GARNAUD-CORBEL, Monsieur Jean-Yves GAUBERT, Monsieur Julio GONÇALVÈS, Monsieur Jean-Louis GONZALEZ, Monsieur Jean-François HUMBERT, Monsieur Frédéric JORAND, Monsieur Jérôme LABANOWSKI, Monsieur Jérôme LABILLE, Monsieur Rodolphe LEMÉE, Madame Françoise LUCAS, Madame Julie MENDRET, Monsieur Laurent MOULIN, Monsieur Damien MOULY, Madame Fabienne PETIT, Madame Catherine QUIBLIER, Madame Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN, Madame Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, Madame Mylène TROTTIER, Monsieur Sébastien WURTZER

##### **Coordination scientifique de l'Anses**

Unité d'évaluation des risques liés à l'eau.

#### Étaient absents ou excusés :

Monsieur Matthieu FOURNIER, Monsieur Johnny GASPERI, Madame Sophie LARDY-FONTAN, Madame Anne TOGOLA

#### **Présidence**

Monsieur Gilles BORNERT assure la présidence de la séance de la journée.

#### **1. ORDRE DU JOUR**

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :

- « Évaluation des risques sanitaires liés aux prions via l'ingestion par l'Homme d'eau destinée à la consommation humaine en provenance de la prise d'eau superficielle de Sérignac-sur-Garonne » (saisine 2024-AST-0062).

## 2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI<sup>1</sup> et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts. En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

## 3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

### **Évaluation des risques sanitaires liés aux prions via l'ingestion par l'Homme d'eau destinée à la consommation humaine en provenance de la prise d'eau superficielle de Sérignac-sur-Garonne.**

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 26 experts sur 30 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Sur demande du préfet du Lot-et-Garonne, l'Agence a été saisie le 13 mai 2024 (saisine datée du 19 avril 2024) par la Direction générale de la santé (DGS), la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) et la Direction générale de l'alimentation (DGAL), sur les risques sanitaires liés à une éventuelle présence de prions pour les consommateurs d'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) d'une future prise d'eau, compte tenu de l'implantation de cette prise d'eau à sept kilomètres en aval des rejets de la STEU<sup>2</sup> d'un établissement d'équarrissage manipulant des sous-produits animaux de catégories C1, C2 et C3. En effet, au regard de l'augmentation des besoins en eau de l'agglomération d'Agen et de la région de l'Albret, et de la baisse régulière du niveau de la nappe actuellement utilisée pour leur alimentation en EDCH, la prise d'eau superficielle de Sérignac-sur-Garonne est en cours de réhabilitation pour produire de l'EDCH.

Sept experts rapporteurs ont été nommés pour expertiser le projet local. Leurs travaux ont été adoptés par le CES « Eaux » réuni le 3 décembre 2024. L'exposition des consommateurs d'EDCH liée à la présence éventuelle de prions dans le rejet dans la Garonne d'un établissement d'équarrissage en amont de l'usine de production d'EDCH de Sérignac-sur-Garonne a été modélisée.

Les échanges lors des réunions des rapporteurs et des séances du CES « Eaux » ont principalement porté sur :

- l'identification du danger « prions » et la quantification de l'infectiosité des prions ;
- le comportement, la stabilité, la persistance et le devenir des prions dans les eaux et l'environnement ;
- l'efficacité des transformations à l'équarrissage et des traitements des eaux au niveau de la STEU et de l'usine de production d'EDCH ;
- les hypothèses d'abattement des prions le long de leur parcours entre l'établissement d'équarrissage et le réseau d'EDCH desservi par l'usine de Sérignac-sur-Garonne ;
- l'évaluation de l'exposition du consommateur d'EDCH et les paramètres du modèle développé.

---

<sup>1</sup> DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

<sup>2</sup> Station de traitement des eaux usées

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les 26 experts présents au moment de la délibération adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à l'évaluation des risques sanitaires liés aux prions via l'ingestion par l'Homme d'eau destinée à la consommation humaine en provenance de la prise d'eau superficielle de Sérignac-sur-Garonne.

M. Gilles BORNERT  
Président du CES EAUX 2024-2028